

## Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p><b>TROIS poules</b> réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Deux poules de 6 équipes PYRENEES (PYR)</li> <li>✓ Une poule de 10 équipes MEDITERRANEE (MED)</li> </ul>	<p><b>CINQ poules</b> réparties :</p> <p>4 poules de 8 équipes PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C et PYR-D) 1 poule de 8 équipes MEDITERRANEE (MED)</p>

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

## Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Les équipes descendant du Championnat de France</li> <li>B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale de la saison précédente</li> <li>C. Les équipes accédant de la Régionale 2 de la saison précédente</li> <li>D. Les équipes ayant obtenu une place réservée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale</li> <li>B. Les équipes maintenues en Régionale 2 de la saison précédente</li> <li>C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux de la saison précédente</li> <li>D. Les équipes ayant obtenu une place réservée</li> </ul>

## Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<b>Union Senior</b>	autorisé	<b>INTERDIT</b>
<b>Inter-Equipe</b>		autorisé
<b>Entente</b>		<b>INTERDIT</b>

## Article 4 – Obligations sportives :

### 4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur <b>ou</b> une équipe féminine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant</p> <p><b>ET</b></p> <p>2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p> <p><b>OU</b></p> <p>Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant</p> <p><b>ET</b></p> <p>1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p> <p><b>ET</b></p> <p>Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours</p>	<p>1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p> <p><b>OU</b></p> <p>Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours</p>

### 4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

### 4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

## Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **DIMANCHE à 15h30**

Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

## Article 6 – Système de l'épreuve :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Poules PYRENEES	Poules PYRENEES
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saison régulière</li> <li>✓ Poules : accession et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 poules de 6 équipes</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place seront qualifiées dans la poule de montée</li> <li>✓ Les équipes classées de la 4ème à la 6ème place seront qualifiées pour la poule de maintien</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'équipe finissant 1ère de la poule accède à la nationale 3</li> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 4ème, 5ème et 6ème de leur poule descendent en Régionale 2</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> </ul>	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saison régulière</li> <li>✓ Poules : accession, trophée et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 4 poules géographiques de 8 équipes en rencontre Aller/Retour</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place seront qualifiées dans la poule d'accession. Une poule de 6 équipes avec PYR-A et PYR B, une autre poule avec PYR-C et PYR-D. Les résultats de la première phase sont acquis.</li> <li>✓ Les équipes classées 4ème et 5ème seront qualifiées dans la poule trophée. Une poule de 4 équipes sera constituée de la poule PYR-A et PYR-B. Une poule de 4 équipes sera constituée de la poule PYR-C et PYR-D.</li> <li>✓ Les équipes classées de la 6ème à la 8ème place seront qualifiées pour la poule de maintien. Une poule de 6 équipes avec PYR-A et PYR B, une autre poule avec PYR-C et PYR-D. Les résultats de la première phase sont acquis</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poules d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule accèdent à la pré-nationale</li> <li>✓ Les équipes finissant 1ère sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule trophée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'équipe finissant 1ère de chaque poule disputera la finale du trophée</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poules de maintien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 3ème, 4ème, 5ème et 6ème de leur poule descendent en Pré-Régionale.</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie</li> </ul>
Poule MEDITERRANEE	Poule MEDITERRANEE
<p>1 poule de 10 équipes en rencontre aller/retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ L'équipe finissant 1ère de la poule monte en nationale 3</li> </ul>	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Phase régulière</li> <li>✓ Poules : accession et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 poule de 8 équipes en rencontre aller/retour</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1ère à 4ème place sont qualifiées pour la poule d'accession</li> <li>✓ Les équipes classées de la 5ème à 8ème place sont qualifiées pour la poule de maintien</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule accèdent à la pré-nationale</li> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'équipe finissant 4ème de la poule descend en Pré-Régionale</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie</li> </ul>

## Article 7 – Phase finale :

### 7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Les équipes terminant 1ère et 2ème de la poule d'accession PYR et de la poule unique MED du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Demi-finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Demi-finales Aller : <ul style="list-style-type: none"> <li>2ème poule PYR contre 1er poule MED</li> <li>2ème poule MED contre 1er poule PYR</li> </ul> </li> <li>– Demi-finales Retour : <ul style="list-style-type: none"> <li>1er poule MED contre 2ème poule PYR</li> <li>1er poule PYR contre 2ème poule MED</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></li> </ul> <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p><b>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</b></p>	<p>Les équipes terminant 1ère de la poule d'accession PYR et les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule d'accession MED du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Demi-finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Demi-finales Aller : <ul style="list-style-type: none"> <li>2ème au ranking PYR contre 1er poule MED</li> <li>2ème poule MED contre 1er ranking PYR</li> </ul> </li> <li>– Demi-finales Retour : <ul style="list-style-type: none"> <li>1er poule MED contre 2ème au ranking PYR</li> <li>1er ranking PYR contre 2ème poule MED</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></li> </ul> <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p><b>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</b></p>

## 7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

## Article 8 – Montées / Relégations :

### 8.1. Montée en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>L'équipe finissant 1<sup>ère</sup> de la poule d'accession PYR et l'équipe finissant 1<sup>ère</sup> de la saison régulière MED accèdent à la NF3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Champion Occitanie</li><li>➤ Finaliste</li><li>➤ 2<sup>ème</sup> de la poule du Champion</li><li>➤ 2<sup>ème</sup> de l'autre poule</li></ul>	<p>Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule d'accession PYR et MED accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) se fera en fonction du ranking du secteur entre les équipes des poules d'accession concernées.</p>

### 8.2. Relégations en division inférieure

PRÉ-NATIONALE		RÉGIONALE 2	
Poules PYRENEES	Poule MEDITERRANEE	Poules PYRENEES	Poule MEDITERRANEE
<p>Les équipes classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de la poule de maintien descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera en fonction du nombre d'équipe descendant sur la poule du secteur concernée en remontant le classement à partir de la 4<sup>ème</sup> place.</p>	<p>L'équipe classée à la 10<sup>ème</sup> de la poule descend en Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera en fonction du nombre d'équipe descendant sur la poule du secteur concernée en remontant le classement à partir de la 10<sup>ème</sup> place.</p>	<p>Les équipes classées de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule de maintien PYRENEES descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.</p> <p>On établira un ranking entre les équipes classées 3<sup>ème</sup> de chaque poule. La meilleure se maintiendra en régionale 2 et l'autre descendra en Pré-Régionale.</p>	<p>L'équipe classée 4<sup>ème</sup> de la poule de maintien MEDITERRANEE descend pour la saison suivante en Pré-Régionale.</p>

### 8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 d'une ou plusieurs équipes issues de notre région, la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les deux divisions régionales Seniors.

## Article 9 – Repêchage :

Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 12 équipes pour la poule PYRENEES</li><li>• 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE</li></ul>	<p>L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 30 équipes pour la poule PYRENEES</li><li>• 10 équipes pour la poule MEDITERRANEE</li></ul>

## Article 10 – Qualifications et licences

PRÉ-NATIONALE				RÉGIONALE 2									
<b>PRE-NATIONALE FEMININE</b>				<b>REGIONALE 2 FEMININE</b>									
Nombre de joueurs autorisés :		<b>7 minimum / 10 maximum</b>		Nombre de joueurs autorisés :		<b>10 maximum</b>							
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, OCT, OCAST ou 1CAST (hors CTC), 1CASTCTC		1C, 2C, OCT, OCAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), , 1CASTCTC ou 2CASTCTC		3							
		Licence ASP		Licence ASP		0							
		0C		0C		Sans limite							
		2C, 2CAST ou 2CASTCTC		2C, 2CAST ou 2CASTCTC		0							
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite		Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite					
		Vert VT	Sans limite				Vert VT	Sans limite					
		Jaune JN	2	OU			1	Jaune JN/J	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 ON/OH				
		Orange ON	0				1	Orange ON					
<b>Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC</b>		nombre <b>minimal</b> de joueuses titulaires d'une licence dans le club-porteur		5 <b>minimum</b>		<b>Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC</b>		nombre <b>minimal</b> de joueuses titulaires d'une licence dans le club-porteur			5 <b>minimum</b>		
		nombre <b>maximal</b> de joueuses titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)		5 <b>maximum</b>				nombre <b>maximal</b> de joueuses titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)			5 <b>maximum</b>		
Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.				Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.									
Rappel – Article 432.2.2 : Tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales en championnat de France doit adresser sa demande de licence <b>au plus tard le 30 Novembre</b> de la saison en cours (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.													

## Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

## Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional des Techniciens » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<b>Statut entraîneur/joueur</b>	INTERDIT	autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
<b>Diplôme minimal</b>	CQP TSBB	Présentiel 1 du CQP TSBB
<b>Revalidation</b>	Annuelle	Annuelle

## Article 13 – Salle et Equipements :

### 13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Classement : H2	Classement : H1

### 13.2. Ligne à 3 points

Ligne à 3 points à 6,75 m

### 13.3. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE         </div>
En cas de non-respect, le pôle Pratique 5X5 désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).	
<b>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</b>	

### 13.4. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.  
**Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».**

### Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.**

### Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

#### 15.1. Droit d'engagement :

Les clubs participant aux Championnats sont tenus de verser un droit d'engagement (cf. annexe aux dispositions financières).

#### 15.2. Droits financiers complémentaires : forfait financier régional par rencontre

L'équipe organisatrice sera tenue d'assurer à la Ligue une somme forfaitaire (cf. dispositions financières) appelée **forfait financier régional par rencontre**.  
Le règlement du forfait financier régional par rencontre sera effectué par l'équipe organisatrice selon les modalités figurant dans les dispositions financières.  
Il devra obligatoirement être effectué par virement bancaire ou par prélèvement bancaire. En aucun cas il ne pourra l'être par traite ou autre effet de commerce.

Dans tous les cas où une équipe demande la présence d'un délégué régional, les frais de déplacement, repas et d'hébergement éventuels sont à régler par le demandeur.

Les forfaits financiers régionaux des deuxième et/ou troisième phase seront facturés par la Ligue, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières).

#### 15.3. Frais de déplacement de l'équipe visiteuse :

Quels que soient le trajet, la classe, l'horaire ou le mode de transport utilisé, les frais de déplacement restent entièrement à la charge de l'équipe visiteuse qui ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement.

#### 15.4. Frais des officiels :

Le règlement des frais des officiels sera fait par la Ligue avec les forfaits régionaux versés par les clubs.

#### 15.5. Cas particulier : FORFAIT

Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le club concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale des Compétitions.

Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.

#### 15.6. Cas particulier : RENCONTRES A JOUER OU A REJOUER

Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (collectif à concurrence de 13 personnes, forfait régional, frais des officiels, ...).

#### 15.7. Sanctions à la non-participation financière :

Si un club ne verse pas à la Ligue le montant des frais liés à la participation de son équipe à la date d'échéance, il lui sera infligé une pénalité financière (cf. dispositions financières).

### Article 16 – Cas particuliers :

**Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.**  
**Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.**